

Mémoire pour le BAPE

Pour: le Projet PPAW2 (Pohénégamook - Picard - Saint-Antonin - Wolastokuk - 2)

Par: Guylaine Daudelin

Date: 05 août 2026

Bonjour,

Je suis résidente du Témiscouata et suis native de la région. J'ai des questionnements quant au projet PPAW2 et je vous écris pour vous donner mon avis, car ce projet touche ma région de façon importante.

J'ai de réelles inquiétudes quant aux impacts directs et indirects d'un tel projet. Je suis en opposition au projet PPAW2 tel que proposé. Voici pourquoi :

1- La transformation des paysages : il y a des changements au niveau visuel à considérer. Les éoliennes doivent être le plus loin possible de toutes habitations. Or, l'emplacement actuel prévu des éoliennes les situent, dans plusieurs cas, près des habitations, la plus près étant à moins de 600 mètres. Bien que PPAW2 soit un parc, il devient étendu sur le territoire avec des îlots d'éoliennes, surtout en le considérant avec PPAW1. Enfin, sachant qu'il s'agit d'éoliennes industrielles de 200 mètres de haut, le déboisement que demandera une telle construction sera source d'une grande transformation de notre paysage.

2- La qualité de vie des citoyens : l'implantation de chacune de ces éoliennes demande une grande superficie. Ces terres ne seront, en grande partie, plus disponibles aux différents usagers. Les chasseurs, les agriculteurs, les acériculteurs, les amateurs de la nature (entre autres) utilisent ces territoires pour leurs activités. Il serait dommage qu'ils ne puissent plus en profiter dans l'avenir. Une randonnée dans une forêt industrialisée n'est pas comparable à une randonnée en forêt telle que nous la connaissons. Il ne viendrait d'ailleurs jamais à l'idée de choisir spécifiquement un parc éolien pour s'adonner aux activités en nature. Aussi, il faut considérer le bruit de ces installations si elles sont situées non loin d'activités

humaines. De plus, il y a les chutes de glace à considérer. Il faut savoir que si les gens ont choisi d'habiter le Bas St-Laurent c'est pour sa nature grandiose et sa qualité de vie. Enfin, un projet mal ficelé diminuera l'attrait des touristes pour la région.

3- Façon de faire le projet : Lors de la construction de ces installations il y a plusieurs impacts à considérer. Les chemins d'accès demandent beaucoup de déboisement et sont permanents. Lors des travaux, la circulation pourrait être grandement perturbée. Advenant des installations près d'habitations, les puits artésiens pourraient être affectés modifiant les qualités et l'approvisionnement de l'eau potable. Finalement, si nous parlons de transition énergétique responsable, il faut que ce soit fait de façon responsable : loin des résidences, de façon regroupée, dans des endroits socialement acceptés, selon des normes de construction approuvées.

Recommandations :

Mon opposition au projet PPAW2 concerne différents aspects qui, à mon sens, ne sont pas acceptables, tel que décrit plus haut. Je crois qu'avant sa réalisation, il faut avoir des études de grandes envergures qui permettent de diminuer les impacts sur la nature et la population. Il semble que de tels projets se font souvent dans la précipitation en oubliant certains aspects. Il faut consulter les citoyens en leur expliquant bien les avantages et les inconvénients sans prendre de parti pris. Il faut une grande transparence dans ce processus. Une étude complète du BAPE sera d'une grande utilité pour la prise de décisions.

En résumé, il faut prendre le temps de bien faire les choses. Les générations futures nous seront reconnaissantes de l'effort que nous aurons fait pour leur léguer un monde meilleur.

Guyline Daudelin

Citoyenne du Témiscouata

Août 2026